Direction de la Voirie et des Déplacements

2019 DVD 103 Budget participatif « Paris aux piétons » - Subvention d'équipement à l'association Les Hyper Voisins pour le projet de réaménagement et de création de nouveaux usages de la Place des droits de l'Enfant (14e). Montant : 196 000€

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

Impulsé en 2014, le Budget Participatif Parisien propose aux parisiens de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement entre 2014 et 2020, soit un demi-milliard d'euros. A ce titre, il permet d'impliquer et de responsabiliser les usagers parisiens dans la fabrique de la ville, tout en favorisant une certaine pédagogie de l'action publique. A ce jour, près de 1 000 projets ont été votés avec une mise en œuvre par les services de la Ville qui associent de plus en plus des habitants. La Direction de la Voirie et des Déplacements porte à elle seule près de 200 projets d'envergure et de natures variées : mise en place de mobiliers urbains (bancs, sanisettes, etc.), éclairage et mise en valeur de site, mise en œuvre de voies piétonnes et cyclables, travaux divers de voirie, etc.

Le souhait d'une ville plus agréable pour les piétons a été exprimé par les parisiens à l'occasion du Budget participatif, puisque le projet « Paris aux piétons » est arrivé en deuxième place lors de l'édition 2015. La stratégie Paris Piéton, votée par votre assemblée en janvier 2017, vise à améliorer la vie des piétons à Paris. Elle s'intéresse aux déplacements à pied, à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité de leurs usages proposant des réponses en termes d'aménagement, de règlementation et de sensibilisation. Elle soutient les actions visant un meilleur partage de l'espace public et la diversification des usages au profit de la vie de quartier par exemple.

Il vous est ici proposé de financer le projet « Et toi, tu ferais quoi à ma place ? » de l'association Les Hyper Voisins, visant à transformer et à animer la Place des Droits de l'Enfant (14e).

L'association Les Hyper Voisins a pour objet de dynamiser le lien social au sein d'un territoire de 53 rues dans le 14e arrondissement et d'évaluer, avec une équipe de chercheurs, les gains de convivialité produits par les différentes actions menées sur le terrain. La Place des droits de l'Enfant, située au cœur d'un quartier parsemé de commerces, n'est pas identifiée ni utilisée comme une place par les riverains, qui la traversent et y stationnent sans l'investir. L'association propose de transformer ce carrefour dans un esprit de place de village, conviviale et accueillante, et d'y installer des activités régulières, pour que les habitants se réapproprient cet espace public.

Pour fédérer autour de son projet et répondre aux attentes des riverains, l'association a conduit une concertation sur la place en juin dernier, pendant quinze jours, à raison de 4 à 5 heures par jour, samedis et dimanches compris. Les élèves du centre de loisirs qui jouxte la place ont été impliqués, une démarche spécifique a été conduite en direction des commerçants et plus de 500 questionnaires ont été remplis par les riverains. Une équipe de jeunes architectes et paysagistes du quartier a ensuite été mobilisée pour traduire en intentions et en esquisses une nouvelle place configurée de manière à accueillir régulièrement et de manière sécurisée les activités plébiscitées par les habitants. Une après-midi de restitution de la concertation a été organisée le 28 septembre 2019 sur la place

Les orientations d'aménagement et d'animation proposées sont cohérentes avec de nombreux objectifs municipaux, et en particulier la stratégie de résilience votée par le Conseil de Paris : création d'un îlot de fraîcheur apaisé avec suppression de la circulation automobile, « débitumage » et végétalisation ; attention particulière portée à la sécurité des enfants et des personnes vulnérables dans l'espace public ; bienveillance, convivialité et solidarité comme objectifs premiers du projet ; création de mobiliers modulaires et réversibles offrant de multiples opportunités d'animation, de rencontres et d'activité sur la place ; et mise en place d'un pilotage de projet participatif et innovant avec les habitants.

L'association est en effet « co-maître d'ouvrage » de l'ensemble du projet avec la Ville ; ses membres participent aux réunions de suivi avec les services municipaux, ont conduit eux-mêmes la concertation et sa restitution, co-élaboré les plans et le programme de travaux, et vont eux-mêmes acquérir et réaliser les mobiliers qu'ils seront en charge de gérer au quotidien. Ils s'engagent également à entretenir une partie des nouveaux espaces végétalisés et à assurer une veille sur les questions de propreté. Ils proposeront un programme d'animations régulières, ouvertes à tous.

Les services de la Ville (DVD et DEVE) accompagnent ce projet de co-création avec les habitants – riverains ou usagers et seront en charge des aménagements en dur (interventions sur la voirie, végétalisation). La présente délibération propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association pour rendre possible l'ensemble des activités souhaitées par les riverains. L'association prévoit notamment :

- des « pavillons modulaires » dont la fonctionnalité sera à la fois l'abri et l'accueil d'activités très variées proposées par les habitants (culture, sport, convivialité, activités pour les enfants comme « le corner du petit producteur », un marché aux fruits et légumes animé par et pour les enfants. Pour définir au mieux cette modularité et concevoir ces mobiliers, l'association va travailler en partenariat avec l'École Nationale de Création Industrielle (Ensci) ;
- une scène avec rampe PMR, en bois, susceptible d'accueillir, à l'occasion, les différentes activités théâtrales ou musicales mais également de servir de terrasse ;
- une arche afin de renforcer la délimitation de l'espace et la légitimité piétonne de la Place ;
- un « habillage de la loge », en bois, qui sera occupée par les bénévoles de l'association dans le cadre d'un autre dispositif de l'association (« l'ami du quartier ») prévu pour démarrer au printemps prochain ;
- de la signalétique au sol pour marquer et signaler visuellement la dimension « droits de l'enfant » que l'on retrouvera dans nombre d'activités.

Pour mener à bien ses actions, l'association a sollicité une subvention d'équipement auprès de la Ville.. Une maîtrise des nouveaux usages de la Place sera mise en place pendant une période de 12 mois, partant de la livraison des travaux, envisagé début 2020. A son issue, une évaluation sera organisée auprès des riverains.

Ce projet d'investissement ici proposé correspond aux enjeux soulevés par la stratégie Paris Piéton et répond aux attentes des parisiens exprimées dans le cadre du projet « Paris aux piétons » du Budget Participatif.

Aussi, je vous demande de m'autoriser à signer une convention avec l'association Les Hyper Voisins lui attribuant une subvention d'équipement de 196 000 € pour le projet de la Place des Droits de l'Enfant (14e).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris